Note de l'ordonnateur budget rectificatif n°1 - exercice 2020

1- Le tableau des emplois (Tableau 1) 2
2- Le tableau des autorisations budgétaires (Tableau n°2) 2
3- Le tableau des dépenses par destination (Tableau n°3) 2
2.1-La masse salariale 3
2.2-Les dépenses de fonctionnement 3
2.3-Les dépenses d'investissement 5
3-Le tableau des recettes par origine (Tableau n°3bis) 5
4-Le tableau d'équilibre financier (Tableau n°4) 6
5-Le plan de trésorerie (Tableau n°7) 6
6-Le compte de résultat et le tableau de financement agrégé (Tableau n°6) 7

L'exercice 2020 débute avec une crise sanitaire qui affecte naturellement le déroulement du budget tel qu'il a été envisagé fin 2019.

Dans ce cadre, ce budget rectificatif (BR) nous permet d'ores et déjà de prendre acte des premiers impacts de cette crise sur l'UTT (annulation de projets et reports d'opérations) et de commencer à envisager des impacts sur les recettes à venir.

Le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 permet d'inscrire la correction des prévisions de recettes et dépenses faites au BI déjà connues et mesurées à ce jour, mais il permet également de se projeter au second semestre 2020 avec le prisme de la crise sanitaire et de ses impacts notamment en terme de mobilité. Ces prévisions prudentielles nous amènent à corriger un grand nombre de recettes. Celles-ci sont impactées par des reports ou des annulations de projets ou par des impacts directs liés aux probables restrictions de circulation consécutives à la crise sanitaire.

En dépenses, les impacts de la crise sanitaire et la modification des outils de travail et d'enseignement à distance impactent à la fois la masse salariale et le fonctionnement. La section d'investissement est modifiée par des ajustements du CPER.

1- Le tableau des emplois (Tableau 1)

Dans le cadre du budget rectificatif n°1, il est proposé d'augmenter le plafond des emplois de 1,84 ETPT portant ainsi le plafond global de l'UTT à 483 ETPT.

<u>Emplois sous plafond Etat</u> (+0,17 ETPT)
- -0,17 ETPT : départ en disponibilité d'un agent titulaire BIATSS à 50 % au 1er septembre 2020
- +0,33 ETPT : remplacement par un agent en CDD d'un agent titulaire en disponibilité à compter du 1er septembre 2020

<u>Emplois sous plafond ressources propres</u> (+1,67 ETPT)
- +0,33 ETPT : recrutement d'un alternant à compter de septembre 2020 en renfort au CIP
- +0,67 ETPT : recrutement d'un psychologue en CDD à compter d'avril 2020 pour l'accompagnement des étudiants en raison de la période d'urgence sanitaire
- +0,67 ETPT : recrutement d'un enseignant affilié en CDD à compter d'avril 2020 pour le projet EGIS CUBES et la formation MDPI.

2- Le tableau des autorisations budgétaires (Tableau n°2)

Le BR augmente les autorisations d'engagement de 1 175k€ et les crédits de paiement de 1 394k€. Les recettes augmentent de 882k€. Le déficit budgétaire constaté au BI (différence entre les recettes budgétaires et les crédits de paiement) augmente de 1 074k€ et passe à 2 950k€.

3- Le tableau des dépenses par destination (Tableau n°3)

Dans ce tableau, les dépenses sont présentées en autorisations budgétaires (montant total des engagements pris par l'établissement, qu'ils soient annuels ou pluriannuels) et en crédits de paiement

(montant des décaissements associés aux autorisations budgétaires). Ces chiffres sont donc différents des charges présentées en droits constatés dans le compte de résultat.

2.1-La masse salariale

Dans le cadre du Budget Rectificatif de juin 2020, la masse salariale fait l'objet d'une réduction des prévisions de dépenses à hauteur de 122k€ correspondant aux éléments suivants :

2.1.1-Recrutements :

- + 1,6k€ pour le recrutement d'un agent au sein de la Direction des Relations Internationales en remplacement d'un agent partant en disponibilité. (+0,17 ETPT)
- + 5k€ pour le recrutement d'un alternant au CIP (+0.33 ETPT)
- + 16,4k€ pour le recrutement d'un enseignant affilié pour le projet CUBES (+0.67 ETPT)
- + 10k€ pour le recrutement d'un psychologue, pour les étudiants, financé par la CVEC (+0.67 ETPT)

Soit un total de + 33k€ représentant 1.84 ETPT.

2.1.2-Régularisations :

- - 8,4k€ impact du recrutement d'un enseignant affilié sur les vacations d'enseignement
- + 16,4k€ de dépenses de masse salariale pour le projet Erasmus Mundus JMD BIOREF
- + 10k€ de transfert de crédits de fonctionnement prévus initialement pour le CRUNCH vers des dépenses de masse salariale dans le cadre des journées thématiques
- + 5k€ de dépenses de fonctionnement vers dépenses de masse salariale (MDPI)
- + 31k€ de diverses régularisations

Soit un total de + 54k€.

2.1.3-Ajustements en cours d'exercice:

- - 99,5k€ sur les cours complémentaires soit -5 % (effet confinement)
- - 51,8k€ pour les vacations d'enseignement (effet confinement)
- - 24k€ sur les vacations et contrats étudiants (effet confinement)
- 33,5k€ d'ajustement sur les projets Europe et Afrique (effet confinement)

Soit un total de -209k€.

2.2-Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 733k€ en AE.

Les AE liées aux dépenses d'enseignement (**destination D102**) augmentent de 1 234k€

La plus forte hausse concerne une dépense de 1 099k€ non prévue au BI pour le CFA SUP AVENIR créé fin 2019. Cette nouvelle structure va prendre en charge la gestion des contrats des formations par apprentissage de Yschools. Dans ce cadre, l'UTT encaisse les coûts contrats des apprentis auprès des opérateurs de compétence et reverse à Yschools ces paiements moins une part de frais de gestion de 7%.

En matière de formation continue, plusieurs éléments viennent impacter le BR :

- Suppression de 3 DU faute d'un nombre suffisant d'auditeurs constaté depuis plusieurs années, il a été décidé de les retirer du catalogue (DU Big Data Engineer, DU Délégué de la Protection des Données et DU Conduite de Projets Silver tech) L'impact en dépense est de -25.5k€

- La crise sanitaire va perturber l'arrivée des étudiants étrangers en France, en dépit d'une offre d'enseignement à distance, nous estimons que 40% des étudiants étrangers ne s'inscriront pas aux MS EBAM et MPTI, l'impact est de -20k€
- Le poste de location de salle de cours à Paris est lui aussi impacté par la crise COVID. Ce poste de dépenses n'a pas été prévu au BI en raison d'un projet d'acquisition de locaux par le département de l'Aube mis à disposition des établissements d'enseignement supérieur du département. Or, ce projet ne se réalisera pas avant fin 2021. Le besoin initial est de 80k€, il a été décidé de réduire ce besoin à +40k€ en raison des prévisibles baisses d'effectifs liées à la crise sanitaire.

Cette crise sanitaire a également d'autres impacts :

- Baisse des déplacements hors du territoire national -20k€
- Suppression de l'évènement CRUNCH TIME (prévu en mai 2020) -26k€
- Mise en place d'un programme de journées thématiques pour les étudiants +6k€
- Dépenses supplémentaires pour faire face aux impératifs d'enseignement à distance pendant le confinement +10k€
- Report en 2021 d'une partie des dépenses liée au partenariat avec l'institut St Jean -49k€
- Programme plus pérenne de développement des outils d'enseignement à distance et de télé travail, frais d'aménagement des locaux et fourniture de produits d'hygiène +200k€

Pour cette destination, les modifications sur les crédits de paiement (CP) et les charges sont identiques.

Les dépenses concernant le patrimoine immobilier (**destination D114**) baissent de 82k€. Ces réductions de crédit sont elles aussi liées à la crise sanitaire

- -55k€ pour les fluides non consommés pendant le confinement
- -30k€ pour des achats de matériel nécessaire à des aménagements de locaux qui sont reportés à 2021 en raison de l'arrêt de l'activité pendant le confinement

Pour cette destination, les crédits de paiement (CP) sont également modifiés par une augmentation de +20k€ pour paiement tardif d'une facture de 2019. En revanche, les charges sont identiques.

Les dépenses de pilotage (**destination D115**) sont réduites de 406k€ en AE, -293k€ en CP et de -303 k€ en charges:

- -35k€ prévus par erreur au BI en dépenses de fonctionnement transférés en masse salariale
- -103k€ consistant en une dépense prévue au BI (AE uniquement) pour l'engagement pour 3 ans du marché d'assurance, l'engagement ne se fait que pour une année en raison de la forte variabilité des prix du marché
- -329k€ de dépenses pour les opérations MOSE FIC et ASICIAO reportés en 2021 en raison de la crise sanitaire
- -81k€ pour la suppression du Summer Program destiné aux étudiants étrangers et de frais de déplacement du secteur relations internationales
- -40k€ baisse des déplacements hors du territoire national
- +58k€ pour le développement des outils dans le cadre de la construction d'une Direction du numérique (mise en place d'outils dématérialisés et formation des agents). Ce poste est directement financé par la subvention de 58k€ perçue dans le cadre de la phase 1 du dialogue Stratégique de Gestion.
- 50k€ pour la mise en place d'actions (fournitures et prestations de service) rendus nécessaire par les modifications du contexte de travail lié au déconfinement. Cette dépense est

indispensable à la rapide adaptation de l'établissement dans un contexte en mouvance permanente.

Pour cette destination, les CP évoluent de -293k€, la réduction de 103k€ ne concerne que les AE et par ailleurs, un montant de 10k€ est prévu uniquement en CP pour paiement tardif d'une facture de 2019.

Pour ce qui est des charges, elles équivalent au AE auquel on ne retranche pas les 103k€ relatif au marché d'assurance.

2.3-Les dépenses d'investissement

En investissement les AE augmentent de 538k€ pour 650k€ de CP supplémentaires.

Pour l'enseignement (**destination D102**), les AE et CP augmentent de 6k€ pour des besoins supplémentaires.

En recherche (**Destination D107**), l'augmentation de 538k€ en AE correspond au réajustement sur 2019 du budget des projets CPER. Les CP associés s'élèvent au même montant.

Sur la fonction Santé des étudiants (destination D102), 20k€ sont ajoutés par transfert du fonctionnement pour la réalisation d'aménagements extérieurs (signalétique, parc à vélos) dans le cadre de la CVEC.

Les CP sont augmentés de 650k€ ; un montant de 86k€ s'ajoute pour paiement tardif de factures de 2019.

3-Le tableau des recettes par origine (Tableau n°3bis)

Les recettes budgétaires correspondent à l'encaissement attendu de ces recettes, pour ce BR elles se portent à 42 706k€ et sont donc différentes des produits présentés en droits constatés dans le compte de résultat qui représentent 44 448k€.

Le niveau de la **subvention pour charge de service public** est corrigé suite à la notification d'une subvention complémentaire perçue dans le cadre du DSG phase 1, soit +58k€.

Le montant de 5k€ affichés en **fiscalité affectée** correspond à un versement de CVEC intervenu en décembre 2019.

Les 57k€ affichés dans les **autres financements publics** correspondent principalement :

- +69k€ pour un projet ERASMUS MUNDUS BIOREF notifié en décembre 2019
- -15k€ de subvention perçue par la région Grand Est pour la manifestation CRUNCH TIME annulée en raison de la crise sanitaire

Les **recettes propres** augmentent de 206k€. Sur ce poste de recette, nous constatons beaucoup d'impacts de la crise sanitaire :

- -56k€ de droits d'inscription des étudiants extracommunautaires, nous avons envisagé une réduction de 40% de la prévision du BI
- -325k€ de réduction envisagée (50% du montant prévu au BI) de la taxe d'apprentissage en raison des conditions économiques dégradées
- -98k€ liés à la baisse prévisible (40%) du nombre d'auditeurs étrangers pour les MS EBAM et MPTI
- -55k€ de baisse de recette en raison de la suppression du Summer Program

- -10k€ de recettes d'occupation du domaine public en raison de la mesure de suspension des redevances.

Les recettes propres sont également impactées par la mise en place du CFA SUP AVENIR. Un montant de 940k€ avait été prévu au BI, qu'il convient d'annuler pour intégrer les recettes recalculées soit 1 790k€ en encaissements (recettes budgétaires) et 2 487k€ en produits.

La formation continue présente des modifications de nature à impacter les **ressources propres :**

- -66k€ pour la suppression des 3 DU (DPO, BDE et CPS)
- +20k€ pour une formation mise en place début 2020 au bénéfice de la BNPP

Le budget des **autres financements publics fléchés** diminue de 7k€ et se compose de la façon suivante :

- 190k€ d'encaissement prévus pour le CPER
- -196k€ de recettes reportées en 2021 pour les projets MOSE FIC et ASICIAO du fait de la crise sanitaire.

4-Le tableau d'équilibre financier (Tableau n°4)

Les opérations pour comptes de tiers sont modifiées de façon importante en raison de la crise sanitaire. L'impact est de -754k€ en besoin et -625k€ en financement. L'impact positif sur la trésorerie est donc de -625k€.

On constate 944k€ de prélèvement sur la trésorerie dont 292k€ sur la trésorerie fléchée.

5-Le plan de trésorerie (Tableau n°7)

Le prélèvement de la trésorerie (3 006k€) est bien plus important qu'au BI (1 543k€), mais le niveau initial a été réajusté conformément à l'exécution au 31/12/2019 (5 494k€ contre une estimation à 3 514k€ pour le BI). Le point bas de ce nouveau plan de trésorerie se situe toujours en décembre mais à 18 jours de dépenses de fonctionnement décaissables.

6-Le compte de résultat et le tableau de financement agrégé (Tableau n°6)

Le compte de résultat est établi en droits constatés.

Pour ce BR, sur les masses personnel et fonctionnement, la seule modification entre les charges et les AE concerne les -103k€ supprimés en AE pour le marché d'assurance. Il n'y a pas de charge en 2019 associée à ce complément d'AE. Le montant des charges ajouté au BR est donc de 103k€.

En **produits**, le budget rectificatif ajoute 1 003k€.

La modification de la **SCSP** est la même en encaissements et en produits (+295k€).

Les **autres subventions** diminuent de 141k€. Ils concernent les autres financements publics et les autres financements publics fléchés évoqués dans le tableau 3bis avec les écarts suivants constatés entre les encaissements et les produits :

- -25k€ pour les projets MOSE FIC et ASICIAO
- +20k€ pour le projet Erasmus Mundus Bioref

Les **autres produits** augmentent de 864k€. Il s'agit des recettes propres avec les écarts suivants constatés entre les encaissements et les produits :

- -21k€ pour les recettes du summer program
- +697k€ pour les recettes du CFA SUP AVENIR
- -18k€ pour les recettes de l'institut St Jean

Le **résultat patrimonial** augmente donc de 71k€ et atteint ainsi 229k€ après le budget rectificatif.

La **capacité d'autofinancement** (CAF) augmente également de 71k€ (pas de modification liée aux amortissements).

Sur la section d'investissement, les emplois augmentent de 564k€ liés aux éléments suivants :

- +538k€ pour le CPER
- +20k€ pour des investissements réalisés avec des crédits CVEC
- +6k€ pour des dépenses nouvelles en formation

Les ressources augmentent de 609k€ :

- +70k€ de CAF.
- Financement de l'actif par l'Etat : +328k€ de ressources pour le CPER.

Ce BR permet donc de générer **un apport au fonds de roulement de 259k€**.

Le contexte particulier de ce BR nous amène d'ores et déjà à envisager un BR2 lors du conseil d'administration d'octobre 2020 dont nous pouvons lister les points qui doivent encore faire l'objet de précisions mais qui sont déjà dans nos préoccupations pour la poursuite de l'activité de l'UTT :

En masse salariale :

- +145k€ pour les surcoûts de contrats doctoraux
- +150k€ de primes exceptionnelles
- -64k€ lié au retard dans les recrutements

En fonctionnement

- - 179 k€ pour l'annulation des crédits liés à des subventions perçues par le CD10 et TCM pour la mobilité des enseignants chercheurs et les séjours de scientifiques invités
- -94k€ de recettes de subvention
- +80 à 120k€ pour la dotation en masques pour les étudiants
- +50k€ en produits d'hygiène nécessaires à l'accueil des étudiants